MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'ouvrage

PAYS DE LA CHATRE EN BERRY
15 RUE D'OLMOR
36400 LA CHATRE
Tél : 02.54.62.16.11
Email : opah.paysdelachatreenberry@orange.fr

Objet du marché

Objet du marché à 3 lots dissociables
Appel d'offres ouverts

LOT N°1 : MISSIONS POUR LE VOLET 1 « DYNAMIQUE TERRITORIALE » & LE VOLET 2 « INFORMATION-CONSEIL-ORIENTATION »

LOT N°2 : ADAPTATION / AUTONOMIE

LOT N°3 : INDIGNITE / INDECENCE

DU PACTE TERRITORIAL France RENOV'

MARCHE A PROCEDURE FORMALISEE
Passé en application de l'article
R.2124-2-1 du Code de la Commande Publique

Remise des offres
Date limite de remise des offres : Lundi 4 janvier 2027
Heure limite de remise des offres : 12h00

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet
La consultation concerne les missions des volet 1 - 2 et 3 d'accompagnement des ménages attendues dans le cadre du pacte territorial du Pays de La Châtre en Berry.

1.2 – Mode de passation
La procédure de passation utilisée est une procédure formalisée en application de l'article R.2124-2-1 du Code de la Commande Publique

1.3 – Type et forme de contrat
Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles.

1.4 – Décomposition de la consultation
Le marché est alloti.
Les candidats seront choisis par le biais de cet appel d'offres à 3 lots distincts et dissociables
Chaque candidat est autorisé à présenter une offre pour un seul lot parmi les trois lots du marché.
En conséquence, un même candidat ne peut soumissionner que pour un seul lot. Toute offre présentée par un même candidat pour plusieurs lots sera déclarée irrégulière.

2 – Conditions de la consultation

2.1 – Délai de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.2 – Forme juridique du groupement
Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire des autres membres du groupement.

2.3 – Variantes facultatives
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

2.4 – Variantes ou options exigées
Sans objet.

3 – Conditions relatives au contrat

3.1 – Durée du contrat ou délai d'exécution
Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'Acte d'engagement et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier à l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 – Contenu du dossier de consultation
Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement (AE) et son Annexe

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : http://www.pro-marchespublics.com

5 – Clause sociale d'insertion obligatoire
Sans objet.

6 – Clause sociale d'insertion obligatoire
Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 – Documents à produire
Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces prévues dans le Code de la Commande Publique

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature ou le Document Unique de Marché Européen (DUME).

S'ils n'utilisent pas ces formulaires, les candidats produiront, conformément au code susvisé, tous les renseignements suivants permettant de juger leur situation juridique, leur capacité économique et financière ainsi que les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution s'ils sont effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellé
L'acte d'engagement (AE) et son annexe
La décomposition du prix (devis détaillé de l'entreprise)
Les CCAP et CCTP paraphés et signés
Les agréments
Le mémoire technique Ce document comprendra tous les éléments permettant le jugement du critère « valeur technique » définit au présent règlement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Modalités de paiement et conditions de marché

Pour le LOT N°1 : MISSIONS POUR LE VOLET 1 « DYNAMIQUE TERRITORIALE » & LE VOLET 2 « INFORMATION-CONSEIL-ORIENTATION », le paiement de la prestation annuelle sera effectué comme suit :

Année 2027 (année N)

- Un premier acompte correspondant à 20% du montant de l'année N versé à l'acte d'engagement ;
- Un deuxième acompte correspondant à 30% du montant versé au 30 juin ;
- Le solde à N+1 correspondant à 50% du montant sur présentation du bilan annuel de l'année N.

Année 2028 (année N1)

- Un premier acompte correspondant à 20% du montant de l'année N1 versé au 30 janvier ;
- Un deuxième acompte correspondant à 30% du montant versé au 30 juin ;
- Le solde à N+2 correspondant à 50% du montant sur présentation du bilan annuel de l'année N1

Année 2029 (année N2)

- Un premier acompte correspondant à 20% du montant de l'année N2 versé au 30 janvier ;
- Un deuxième acompte correspondant à 30% du montant versé au 30 juin ;
- Le solde à N+3 correspondant à 50% du montant sur présentation du bilan annuel de l'année N2

Pour le LOT N°2 ADAPTATION/AUTONOMIE et le LOT N°3 INDIGNE/INDECENCE, le prix unitaire pour chaque prestation devra être fixé pour une période de 3 ans.

Les règlements des factures seront effectués par mandat du Trésor Public.

Consultation : la procédure retenue est celle du marché à procédure formalisée : Choix du prestataire sur la base d'un devis détaillé suite à une mise en concurrence de plusieurs prestataires.

8 – Conditions d'envoi ou remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 – Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.pro-marchespublics.com.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01.00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré – hors délai – si le téléchargement se termine après la date et heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention – copie de sauvegarde – ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pas pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY
15 RUE D'OLMOR
36400 LA CHATRE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation de dépôt d'offre.
Les frais d'accès au réseau et de recours électronique à la signature électronique sont à la charge des candidats.
Le candidat est invité à créer son « Espace entreprise » sur la plateforme AWS-Entreprise (http://www.marchepublics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

8.2 – Transmission sur support papier
La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent la transmission par voie postale n'est pas autorisée.

9 – Examen des candidatures et des offres

9.1 – Sélection des candidatures
Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 – Attribution des marchés
Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 à R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

La méthode de pondération consiste à répartir le poids des critères sur une base de 100 points.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N°	Description	Pondération
1	**Valeur technique**	**60**
1.1	Compréhension des enjeux et des attentes des missions	20
1.2	Organisation de l'équipe, compétences et références similaires Définition du rôle de chaque membre de l'équipe, lors de chaque mission. Un pilote qui sera l'interlocuteur privilégié de la maitrise d'ouvrage devra être identifié. Les intervenants sont listés et les compétences de chacun précisées. Les références devront être décrites.	20
1.3	Délai d'exécution ou de livraison	20
2	**Prix de la prestation**	**40**
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Les offres seront analysées selon les dispositions suivantes.

Analyse du critère « Valeur technique » (60 points)
Le critère « Valeur technique » sera noté sur 60 points sur la base du mémoire technique rédigé par le candidat. Celui-ci comprendra les informations énumérées ci-dessous pour chaque sous-critère
Sous-critère n°1 : compréhension des enjeux et des attentes des missions
Sous-critère n°2 : organisation de l'équipe, compétences et références similaires
Sous-critère n°3 : délai d'exécution ou de livraison

Compréhension des enjeux et des attentes des missions : Ce critère vise à apprécier la capacité du candidat à démontrer sa bonne compréhension du contexte, des objectifs et des spécificités des missions confiées, ainsi que son aptitude à répondre précisément aux attentes du maître d'ouvrage.

- capacité à identifier le contexte général de l'opération, les caractéristiques du projet et les contraintes propres à la mission ;
- identification des besoins, des objectifs prioritaires et des résultats attendus ;
- capacité à anticiper les difficultés potentielles et à proposer des réponses adaptées ;
- pertinence de l'approche proposée au regard des objectifs et des spécificités de chaque mission ;
- capacité à formuler des propositions pertinentes, des pistes d'amélioration et des solutions adaptées aux besoins identifiés.

Organisation de l'équipe, compétence et référence similaires : le prestataire devra disposer dans son équipe de personnes ayant déjà une expérience significative en matière d'OPAH ou similaire. Une présentation détaillée de la personne référente et des membres de l'équipe devra être présentée : diplômes, compétences, expériences et fonctions.

Délai d'exécution ou de livraison : Ce critère vise à apprécier la capacité du candidat à respecter les délais contractuels et à assurer une exécution des prestations ou une livraison des fournitures dans des conditions optimales de fiabilité, de réactivité et d'organisation.

- adéquation des délais proposés avec les exigences et contraintes définies par le pouvoir adjudicateur ;
- pertinence du calendrier prévisionnel et cohérence des différentes étapes d'exécution ou de livraison ;
- capacité à répondre aux demandes du pouvoir adjudicateur et à intervenir dans les délais requis ;
- adéquation des moyens humains, techniques et logistiques permettant de garantir le respect des délais annoncés ;
- capacité à anticiper les aléas et à proposer des mesures correctives pour limiter les risques de retard ;
- modalités de contrôle et de suivi de l'avancement des prestations ou des livraisons.

Analyse du critère « Prix de la prestation » (40 points)
Le jugement de ce critère portera sur le montant global et forfaitaire indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement. La note est déterminée en application de la formule suivante : Note = (40xPrix le plus bas recevable / Prix du candidat).

9.3 – Conditions de négociation
Des négociations techniques et/ou financières pourront être engagées avec les candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse.

De plus, si le pouvoir adjudicateur décide d'apporter des modifications techniques, la négociation pourra porter sur l'ensemble de l'offre ou sur des éléments précis de l'offre (quantité, nature des prestations, matériaux, organisation de la prestation, qualité, garantie de bonne exécution du marché, délais, adaptation du prix aux prestations retenues, etc…) sans que puissent être modifiés l'objet du marché et/ou ses caractéristiques principales.

La négociation sera menée via le profil d'acheteur du Maitre d'ouvrage ou par mail.

A noter que la Maitre d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

A la suite de l'analyse, le jugement donnera lieu à un classement des offres sur 100 points, par ordre décroissant des notes obtenues. L'offre obtenant le plus grand nombre de points sera jugée économiquement la plus avantageuse.

9.4 –Attestations et certificats des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique
L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra pas être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9.5 – Signature électronique
La signature électronique de l'offre lors de son dépôt n'est pas obligatoire. Toutefois il est rappelé que l'attributaire devra obligatoirement signer son offre de façon électronique avant la notification du marché.

En conséquence, les candidats devront veiller à s'équiper d'un certificat électronique valide permettant la signature électronique des marchés publics.

10 – Renseignements complémentaires

10.1 – Adresses supplémentaires et point de contact
Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dont l'adresse URL est la suivante : http://www.pro-marchespublics.com

Les demandes complémentaires devront impérativement être faite 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

10.2 – procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Limoges
1 cours Vergniaud
87000 LIMOGES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA.
Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à

Tribunal Administratif de Limoges
1 cours Vergniaud
87000 LIMOGES

11 – Echanges dématérialisés

Les courriers informant les candidats du résultat de cette consultation leur seront envoyés via la plateforme électronique.